

**Message adressé par l'URIOPSS HDF aux rectrices des académies de Lille & Amiens
concernant la mise à disposition d'enseignants volontaires au sein des établissements de
Protection de l'Enfance**

A l'attention Madame Stéphanie DAMERON, Rectrice de l'Académie d'Amiens, Madame Valérie CABUIL, Rectrice de l'Académie de Lille,

Mesdames les Rectrices,

L'URIOPSS (Union Régionale Interfédérale des Œuvres et organismes Privés Sanitaires et Sociaux) Hauts-de-France unit les associations et organismes privés non lucratifs des secteurs sanitaire, médico-social pour développer les solidarités. Elle s'inscrit dans un réseau composé de seize unions régionales et d'une union nationale, l'UNIOPSS reconnue d'utilité publique.

Monsieur Adrien TAQUET, Secrétaire d'Etat en charge de la Protection de l'Enfance, a porté à la connaissance des fédérations associatives nationales lors d'une réunion organisée le 15 Avril dernier, la possibilité, pour les enseignants volontaires, d'intervenir dans les structures de la protection de l'enfance pour réaliser du soutien scolaire. En effet, Monsieur Adrien TAQUET a précisé que Monsieur Jean-Michel BLANQUER avait relayé cette demande auprès des recteurs d'académie (Plus d'informations dans le compte-rendu [ci-après](#)).

Nos adhérents intervenant dans le champ de la protection de l'enfance expriment des besoins en la matière. Afin de soutenir ces associations de Protection de l'Enfance et contribuer à la continuité pédagogique des enfants accueillis à l'Aide Sociale à l'Enfance, nous souhaiterions avoir de plus amples informations concernant les modalités de ces interventions (conventions de mise à disposition, bénévolat, autre), ainsi que les moyens mis à disposition des structures pour prendre attache avec les enseignants volontaires.

Pourrions-nous prévoir un échange à ce sujet ?

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre demande, et vous prions d'agréer, Mesdames, nos très sincères salutations.